

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'HABITAT DE L'URBANISME ET DE LA VILLE
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
DIRECTION DE L'URBANISME DE L'ARCHITECTURE
ET DE LA CONSTRUCTION WILAYA D'AÏN TEMOUCHENT

NIS :098546019039805

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

N°...../SSMP/DUAC/2026

Conformément aux dispositions à l'article 65 du décret présidentiel n°15-247 du 06 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, la Direction de l'Urbanisme de l'Architecture et de la Construction de la wilaya d'Ain Témouchent informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offre nationale ouvert avec exigence des capacités minimales N°672/2026 paru dans les quotidiens nationaux **بولا** et **الجمهورية** en date du 15/04/2026 relatif au :

Lot N°06: Travaux de voirie + Aménagement Douar HAMMAMOUCHE Commune SIDI OURIACHE (2eme tranche).

Que le contrat est attribué provisoirement comme suit :

N°	Commune	Projet	Entreprise Retenue	Montant de la soumission en TTC (DA)	Montant corrigé en TTC (DA)	Note	Délai
01	SIDI OURIACHE	Lot N°06: Travaux de voirie + Aménagement Douar HAMMAMOUCHE Commune SIDI OURIACHE (2eme tranche).	<u>ETP TCE</u> <u>OUKEBDANE</u> <u>SAMIR</u> <u>NIF</u> <u>179460101791148</u>	13 882 785.00da		66.33 PTS	02 mois

NB : Les soumissionnaires qui contestent ce choix peuvent introduire un recours auprès de Monsieur le président du Comité des marchés publics de la wilaya d'Ain Témouchent dans un délai de dix (10) Jours à compter de la première parution du présent avis conformément à l'article 82 du décret présidentiel n° 15-247 du 06 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

LA DIRECTRICE

ALGERIE 54

ANEP 2631009026

02 JUIN 2026